

24 avril 2012  
2011/0004/03

### HAUT-ESCAUT Annonce

A partir du mercredi 02 mai 2012, un service de collecte des huiles et déchets graisseux est assuré entre 08h30 et 16h00, du lundi au vendredi excepté les jours fériés non manœuvrés, par une station mobile terrestre au départ des quais entre le quai de Bruyelle à Antoing (cumulée 5774) et le quai public de Pecq à Warcoing (cumulée 24740). Les demandes de dépôt seront introduites en téléphonant au n° +32(0)499/69.13.44 avant 14h00 pour être satisfaites au plus tard le lendemain 16h00.

Le pompage des déchets "liquides" (huiles usagées et eaux de fond de cale "CDNI-partie A" - bilge water) s'effectue uniquement pour un volume minimum de 0,5 m<sup>3</sup>. Le dépôt des déchets "solides" (graisses, filtres, récipients vides, chiffons) est supprimé à l'écluse de Kain. Les bateliers doivent se conformer aux instructions des agents réceptionnaires.

A titre temporaire, le dépôt n'est pas refusé pour les bateliers qui n'ont pas adhéré à la CDNI.

*Le dépôt ou l'abandon de ces déchets en un autre endroit est sanctionnable sur base du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets. Des informations sur la CDNI (carnet, eco card, etc.) peuvent être consultées sur [www.cdni.be](http://www.cdni.be).*

*L'adhésion à la CDNI et la possession d'une ECO-card garantissent au batelier le dépôt gratuit sur les voies d'eau participantes, le traitement des déchets selon les normes et une économie directe.*

Les dispositions de l'avis à la batellerie n° 2011/0004/01 du 11 janvier 2011 sont abrogées pour l'écluse de Kain.

\*\*\*\*\*fin avis\*\*\*\*\*